



TE TAATA MAOHI NO MAOHI NUI  
TAHITI - POLYNESIA

---

STATEMENT

BY

KING OF POLYNESIA

TEMATARU Tetuaura

UNITED NATIONS PERMANENT FORUM ON INDIGENOUS ISSUES

ELEVENTH SESSION - AGENDA ITEM 4 a)

UNITED NATIONS

NEW YORK

TUESDAY, 15 MAY 2012

## LES PROBLEMES FONCIERS DE NOTRE PAYS MAOHI NUI

Monsieur le President, je me rejouis de votre election et ainsi que les membres afin de gerer dans le plus grand respect de tous ce monde present ici aujourd'hui.

Iaorana i te farereiraa !!! Vous avez les salutations des peuples Autochtones de Maohi Nui en Polynesie. Je suis tres honoré d'être présent parmi vous.

Je suis Temataru Tetuaura Souverainete Royale represente 26000 Autochtones Te Taata Maohi a Tahiti en Polynesie et soutenu par l'organisation Auponi de Hawaii que je remercie pour que je puisse m'exprimer devant vous, ainsi que l'Union National du peuple Kanak de Caledonie, de Hitorangi Indigenous Community te pito te Henua de Rapa nui, de l'association des femmes de Kabylie d'Algerie et l'organisation Tin Hinan.

Monsieur le President, je veux juste faire une recommandation sur la création d'un tribunal autochtone mondial pour nous protéger ; un tribunal où tous les peuples autochtones du monde seraient représentés comme aujourd'hui ici a l'Instance Permanente. La création de ce tribunal serait votée d'abord par les peuples autochtones et pourrait ensuite être reconnue par l'ONU. Il serait composé de tribunaux locaux, également créés par le vote des autochtones, répartis dans les diverses régions du monde. Dans chaque pays ou dans chaque île, des observateurs seraient chargés de veiller à l'application de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Ces observateurs seraient autochtones, connaîtraient bien leur pays ou leurs îles et feraient rapport au tribunal.

Monsieur le Président, pour les peuples autochtones Maohi en Polynesie et dans chaque pays du monde nous croyons que c'est le seul moyen pour nous protéger de toute ingérence et violation des droits. Avec ce moyen nous serions sûrs que tous les instruments des Nations Unies seraient appliqués.

Et Voici quelques points sensibles et moyens utilisés par l'Etat français colonisateur de notre pays pour dépouiller notre peuple Maohi.

L'Etat français considère nos terres comme étant sans propriétaire et il estime que ces terres lui appartiennent en les appelant « terres présumées domaniales ». Aujourd'hui en Polynésie il y a environ 18000 terres spoliées au peuple Maohi .Il faut savoir que dans la mesure Maohi 1longueur c'est-a-dire une brasse est egale a 1m83cm. Alors que le nouveau cadastre établi par l'Etat francais utilise sa propre mesure a savoir une longueur valant 1m donc les 83cm restants pour chaque longueur sont devenu des terres domaniales.

L' Etat français a mis en place un tribunal foncier pour régler les affaires de terres et mis en place des juges qu'il ne connaissent pas notre généalogie. Ces jugements vont prendre 5 ans voir 10ans et le peuple paye des avocats pour voir qui va gagner et qui va perdre et c'est une des affaires qui marche le mieux comme un casino, et pourquoi ? parce qu'on se bat jusqu'au moment, jusqu'à ce que tu n'arrives plus a payer les avocats. C'est ma terre, je ne veux pas la perdre et c'est ma raison de vivre et pour l'avenir de mes enfants pour ne pas devenir un Vaurien chez soit-même.

Aujourd'hui l'Etat français retire le nom d'origine de la terre et lui donne un nouveau nom pour brouiller les recherches afin de nous spolier de notre héritage. C'est désormais un numéro qui remplace le titre de propriété, ce qui a pour conséquence de freiner la reconstitution des généalogies ; ainsi, au nom de la prescription trentenaire, elles sont attribuées aux nouveaux-venus qui les occupent depuis 30 ans parce que son propriétaire maohi n'a pas réussi à prouver qu'elle fait partie de son héritage.

Monsieur le Président, l'article 28 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones prévoit le droit de réparation et de restitution. Ceci concerne directement le peuple maohi qui souffre des conséquences des essais nucléaires en Polynésie alors que la France, grâce à la Polynésie, est devenue une des puissances mondiales. Une association appelée Maururoa e Tatou regroupe ceux dont il est prouvé médicalement qu'ils sont atteints du cancer de la thyroïde a été mise en place pour réclamer réparation. Malgré les preuves qu'ils fournies au tribunal et des manifestations de rue, les autorités ne reconnaissent toujours pas l'existence de radioactivité dans cette île et dans toute la Polynésie, malgré une fissure de 1m de large à certains endroits et aussi là où des forages sous-marins ont effectués. Qui nous dit qu'il ne reste pas encore quelques bombes amorcées sous la mer, qui ne sont pas encore tirées ?

L'article 37 sur le droit des traités ou accords et autres arrangements constructifs conclus avec les Etats concerne notre pays Maohi. Dans notre pays maohi, le roi Pomare 5 a signé un traité le 29 juin 1880 avec l'Etat français pour qu'ils gouvernent ensemble et non pas pour laisser la France prendre le contrôle de notre Héritage alors qu'elle n'avait aucun droit ni titre royal. Ces droits et ces titres, ainsi que le tribunal autochtone sont toujours en vigueur jusqu'à ce jour et sont garantis par la souveraineté Royale. Moi, roi Teatuara et mes sujets avons restaurés ces accords et arrangements constructifs le 15 décembre 2011 et tous ces droits, titre et tribunal cités dans le Traite, relève d'un droit Particulier. La Constitution française du 04 octobre 1958, art 75 stipule que « Les citoyens français qui n'ont pas le statut civil de droit commun, visé par l'article 34, peuvent conserver leur statut Particulier s'ils n'y ont pas renoncé » ; en d'autres termes, le droit commun n'est pas applicable en Polynésie, et nous sommes surpris par la descente musclée de la police Nationale, armée jusqu'aux dents, sans mandat de perquisition, qui nous a menotté comme des terroristes, toujours cette politique d'oppression, alors que nous avons simplement mis en pratique nos droits tels que reconnus par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtone.

Pour toutes ces raisons, le peuple Maohi est plongé dans le désarroi, et je me pose la question : quel est le prix à payer pour obtenir notre liberté et assurer l'avenir de nos enfants? Faut-il que des personnes meurent encore pour leurs fournir des preuves comme en Nouvelle Calédonie et dans le monde ? Sommes-nous en sécurité de ce troisième droit de l'Homme face à ces Etats signataires et colonisateurs pour éviter la discrimination ? Doit-on encore souffrir longtemps ?

Dieu nous a donné par nos Ancêtres à chaque peuple UN PAYS, UNE LANGUE et UNE CULTURE, et nous rappelle de ne pas VENDRE la terre qu'il a donnée, de ne pas DEPLACER les bornes qui limitent les parcelles mis en place par nos Ancêtres

Dans Zacharie 2 : 8 DIEU a dit ceci : je lève ma main sur les Nations qui vous ont DEPOUILLES

Que DIEU vous bénisse et Maururu.